

COMPTE RENDU - Conseil Municipal du 30 septembre 2013

L'an deux mille treize et le trente septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe COTTAREL, Maire.

Convocation et affichage : 19/09/2013

Présents : Mesdames Elisabeth CARRICO, Madeleine MIEGE, Irma LIPPKE ;
Messieurs : Michel REVEYRON, Gérard REVEYRON, Jean VEUILLET, Jean-Claude BRUSCHETTA, Paul-Henri GALVIN, Jérôme BROCHIER

Absents excusés: Madame Perrine LEBLANC

COUPE AFFOUAGERES 2013

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asseoir en 2013 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1) demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2013 au martelage des coupes désignées ci-après
- 2) précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation

COUPES A MARTELER :

Position par rapport à l'aménagement	Parcelles	Destination		Mode de commercialisation prévisionnel pour les coupes vendues (mettre une croix dans le mode choisi)				
		Délivrance (volume estimé m3)	Vente (volume estimé m3)	Bois sur pied	Bois sur pied UP	Bois façonnés pré vente	Bois façonnés	Bois façonnés contrat
Coupes réglées	5	170						
Coupes non réglées								

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Mode de délivrance des Bois d'affouages

- délivrance des bois après façonnage
- délivrance des bois sur pied

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. Gérard Reveyron

M. Pierre Rubod

M. Christophe Cottarel

Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

M. le Maire ou son représentant assistera au martelage de la parcelle **5**

→ **Clôture des inscriptions au 1^{er} novembre**

CHANTIER JEUNE PRINTEMPS 2013

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le chantier jeune est terminé, que la barrière et les obus autour du monument aux morts ont été repeints par des jeunes du collège de Yenne dans le cadre des « chantiers jeunes » organisés par la Communauté de communes de Yenne.

Il propose à son Conseil de verser 150 € à la CCY pour encourager les jeunes et participer à leur projet de voyage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à faire un mandat administratif de 150 € au profit de la CCY, pour le « chantier jeunes » de St Pierre d'Alvey.

DECISIONS MODIFICATIVES N°2 ET 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

DM n°2

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	<i>OpER.</i>	SERVICE	NATURE	MONTANT
66	66111			<i>INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES</i>	0.01
67	678			<i>AUTRES CHARGES EXCEPT.</i>	220.00
65	6554			<i>CONTRIB. AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT</i>	150.00

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	<i>OpER.</i>	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	61522			<i>ENTRETIEN DE BATIMENTS</i>	-370.01

DM n°3

Point sur la voirie : Monsieur le Maire propose d'effectuer des travaux supplémentaires sur la voie communale n°2 au dessus du carrefour des Reveyrans. Cela nécessite une modification du budget comme suit (Environ 3000 € pour les travaux et 2000 € pour les panneaux d'indication) :

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
23	2315	10011		INSTALLATIONS, MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE	5000.00

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	21318	10021		AUTRES BATIMENTS PUBLI.	-5000.00

RAPPORT ANNUEL 2012

- Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
- Sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- Sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE conformément aux dispositions du décret 2000.404 du 11 mai 2000, le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
- APPROUVE conformément aux dispositions du décret 95.635 du 6 mai 1995, les rapports annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et du service public d'assainissement non collectif.

STOCKAGE SEL

Lors du vote du budget primitif 2013, le Conseil avait décidé de créer un plateforme bétonnée avec mur pour stocker le sel.

Nous avons demandé des devis à partir d'un plan pour un abri avec toiture repliable.

Un seul des trois maçons contactés nous a répondu avec un devis à hauteur de 13 744.43 € TTC, or nous avons provisionné 6000 € au budget.

Le Conseil municipal décide de consulter d'autres maçons.

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ère} CLASSE ET SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE

Dans le cadre d'un avancement de grade, monsieur le Maire propose à l'assemblée, de créer un emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe permanent à temps non complet à raison de 16h00 hebdomadaire, et de supprimer le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} décembre 2013,

MUTUALISATION PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Suite au courrier du Centre de Gestion du 4 septembre dernier proposant une démarche mutualisée en vue de conclure une convention de participation pour le risque prévoyance, le Conseil municipal donne son accord pour que le Centre de gestion prenne en compte la commune de st Pierre d'Alvey dans ses démarches.

QUESTIONS DIVERSES

→ Salle multi-activité : Le délai de 6 mois pour le permis de construire arrive à son terme le 16 octobre prochain. Nous n'avons toujours pas le retour de l'instruction car il manquait la notice de sécurité. Les documents ont été envoyés cette semaine après les relances de Monsieur le Maire auprès des organismes en charge de l'établissement de ce document.

Une fois le PC accordé, nous pourrions passer aux consultations pour le marché public.

→ Etrave : Monsieur le Maire avait demandé à ce que le Conseil Général fournisse une nouvelle étrave, l'hiver approche et malgré les relances, nous ne sommes pas encore fixés sur ce dossier.

→ Photocopieur : après avoir envisagé les deux possibilités au budget (achat ou location), Monsieur le Maire a choisit l'option de l'acquisition du matériel, solution la plus économique, avec un forfait de maintenance à la copie.

→ La croix : Le bois est scié, il est en séchage au minimum un an.

→ Conteneurs ordures ménagères : La Communauté de communes va procéder à la mise en place des conteneurs sur le canton de Yenne.

Chaque commune du canton doit valider leurs emplacements.

Notre commune en comptera trois sur son territoire :

- Au Chef-lieu : à côté du tri sélectif
- Au Tardy : vers l'arrêt de bus
- Au Carrel : à la sortie du village à gauche avec acquisition foncière car le terrain n'appartient pas à la commune.

Durant le mois de novembre, des enquêteurs missionnés par la société SITA, passeront très prochainement remettre à chaque famille, deux badges pour accéder aux conteneurs et une poubelle de calibre. Ils expliqueront à chacun le nouveau fonctionnement de ramassage des ordures ménagères et répondront aux diverses interrogations.

Pour les personnes âgées incapables de se déplacer : les enquêtes révèlent qu'au moins une fois par semaine, elles reçoivent de la visite et ces personnes rendent ce service.

→ Monsieur le Maire remercie les bénévoles qui se sont occupés du vin d'honneur pour le concert des nuits d'été.

→ Repas des fleurs est planifié le vendredi 18 octobre.

→ Repas des aînés : 1^{er} décembre.

→ L'association vertical propose d'exposer une crèche en carton dans l'église, 3 week-ends avant Noël, Paul-Henri GALVIN propose à cette occasion de faire chanter les enfants dans l'église.

→ Monsieur Paul-Henri GALVIN remercie les bénévoles pour la fête de la musique.

→ Monsieur Gérard REVEYRON signale une fuite d'eau au cimetière, il suggère de mettre un compteur et un regard.

Fait et affiché le 07 octobre 2013

Le Maire

Christophe COTTAREL